

COMMUNE DE ROUFFIAC

SÉANCE DU 08 AVRIL 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le huit avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie,

Etaient présents : Mmes CARENSAC Fabienne, DURAND Christel, GONTHIER Céline, PEINTRE Séverine, MOUTARDE CASSAR Marilyn, VÉTIL Christine – MM. CATHALA David, COGNE David, ESTEVENY Jean-François, FONVIEILLE Alain, FOURES Frédéric, LAFON Christian, TRÉBOSC Michel.

Étaient excusés : MM. LEMONNIER Alain, VIGUIER Lionel.

Secrétaire de séance : Mme Séverine PEINTRE

Date de convocation : 02/04/2019

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 04/03/2019 ;
2. Délibération sur le taux des taxes locales 2019 ;
3. Vote du Compte de gestion du budget annexe photovoltaïque 2018 ;
4. Vote du Compte administratif du budget annexe photovoltaïque 2018 ;
5. Affectation des résultats du compte administratif du budget annexe photovoltaïque 2018 ;
6. Transfert d'une avance du budget annexe photovoltaïque vers le budget principal ;
7. Vote du budget primitif annexe photovoltaïque 2019 ;
8. Vote du Compte de gestion de la commune 2018 ;
9. Vote du Compte administratif de la commune 2018 ;
10. Affectation des résultats du compte administratif de la commune 2018 ;
11. Vote du budget primitif de la commune 2019 ;
12. Vote des subventions aux associations ;
13. Adoption CAUE 2019 ;
14. Réfection plafond salle des fêtes et éclairage - Demande de subvention au Conseil Départemental ;
15. Réfection plafond salle des fêtes et éclairage - Demande de subvention à l'Etat-DETR ;
16. Création poste ATSEM principal 1^o classe ;
17. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 mars 2019

Le compte-rendu de la réunion du conseil du 04 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des taxes locales 2019

Délibération 2019-11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions en vigueur en vue de fixer les taux pour recouvrer les impôts locaux. Il soumet plusieurs simulations au Conseil Municipal. Après délibération, celui-ci décide d'appliquer un taux de 3% sur les taxes d'habitation et le foncier bâti et de 1% pour la taxe sur le foncier non bâti.

☞ **Taxe d'habitation passe de : 8.05 % à 8.29 %**

☞ **Taxe foncier bâti passe de : 12.82% à 13.20 %**

☞ **Taxe foncier non bâti passe de : 74.85 % à 75.60 %**

Taxes	Base d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Habitation	758 600	8.29 %	62 888
Foncier bâti	442 400	13.20 %	58 397
Foncier non bâti	30 600	75.60 %	23 134
TOTAL			144 419

Ces taux seront appliqués lors du vote du budget 2019.

3. Vote du compte de gestion du budget annexe photovoltaïque 2018

Délibération 2019-12

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Vote du compte administratif du budget annexe photovoltaïque 2018

Délibération 2019-13

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal le compte administratif 2018 qui fait apparaître les données suivantes :

Recettes de fonctionnement : 5 903.30€

Dépenses de fonctionnement : 4 940.32 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice de 962.98 €.

Recettes d'investissement : 63 715.00 €

Dépenses d'investissement : 44 869.77 €

Excédent d'investissement de l'exercice de 18 845.23 €.

Résultat total de clôture 2018 de 19 808.21 €.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Christian LAFON, 1^{er} adjoint, approuve ce compte administratif à l'unanimité.

5. Affectation des résultats du budget annexe photovoltaïque 2018

Délibération 2019-14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget photovoltaïque fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

⇒ Résultat cumulé au 31 Décembre 2017 :	+ 19 715.00
⇒ Résultat de l'exercice 2018 :	- 869.77
Résultat comptable cumulé au 31/12/2018:	+ 18 845.23

Excédent de financement au 31.12.18 + 18 845.23 €

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2019 à la ligne 001 Recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

⇒ Rappel du résultat cumulé au 31/12/17 :	- 150.00
⇒ Résultat de l'exercice 2018 :	+ 1 142.98
Résultat comptable cumulé au 31/12/18 :	+ 962.98

Le résultat à affecter est positif : + 962.98 €

Sur proposition du Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

⇒ Report du résultat d'investissement recettes pour budget 2019 : **compte 001 : + 18 845.23 €**

⇒ Report du résultat de fonctionnement recettes pour budget 2019 : **Compte 002 : + 962.98 €**

6. Transfert d'une avance du budget annexe photovoltaïque vers le budget principal

Délibération 2019-15

Par délibération 18-2017 en date du 03 avril 2017, le Conseil municipal de ROUFFIAC a adopté la création d'un budget annexe « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE », soumis à l'instruction comptable M4 et assujetti à la TVA.

Par délibération 06-2017 en date du 6 février 2017, le Conseil municipal de ROUFFIAC a adopté un plan d'amortissement sur douze ans pour l'emprunt relatif à l'installation de panneaux photovoltaïque contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Considérant que le budget annexe « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » est en excédent au 31 décembre 2018,

Considérant que cet excédent n'a plus lieu de rester sur le budget annexe, il est proposé de transférer une partie de cette somme vers le budget principal.

Pour cela, il est proposé de prendre en charge par le budget principal une partie de cet excédent à hauteur de 35 % du capital restant dû de l'emprunt contracté. Cette somme s'élève à 46101.23 € au 31-12-2018 soit un montant à reporter au budget principal de 16135.43 €.

Le budget principal reversera cette somme par le biais d'un remboursement sur la durée restante de l'emprunt n° 00001030135, à savoir onze ans.

Un nouveau tableau d'amortissement s'établit comme suit :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT						
Année	Capital amorti	Intérêts		Année	Capital amorti	Intérêts
2019	1380.95	193.62		2025	1483.41	91.16
2020	1397.52	177.05		2026	1501.2	73.37
2021	1414.29	160.28		2027	1519.22	55.35
2022	1431.26	143.31		2028	1537.45	37.12
2023	1448.43	126.14		2029	1550.9	18.67
2024	1465.81	108.76				
				Total	16135.43	1184.84

Après discussion et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Autorise le budget annexe à verser une avance remboursable de 16 135.43 € au budget principal,
- ✚ Dit que le remboursement de l'avance doit s'effectuer durant la période de l'emprunt soit jusqu'en 2029,
- ✚ Dit que les versements d'un budget à l'autre se feront par échanges de titres de recettes et de mandats de paiements à établir en fin d'exercice,
- ✚ Donne tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire,
- ✚ Décide d'imputer les dépenses et les recettes afférentes au budget communal.

7. Vote du budget primitif annexe photovoltaïque 2019

M. le Maire expose aux conseillers la proposition de budget primitif 2019. Il s'équilibre à 7 127.60 € en recettes et dépenses de fonctionnement, et à 24 226.18 € en recettes et dépenses d'investissement. Le conseil municipal, sous la présidence de Michel TREBOSC, Maire, approuve ce budget à l'unanimité.

8. Vote du compte de gestion de la commune 2018

Délibération 2019-16

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

9. Vote du compte administratif de la commune 2018

Délibération 2019-17

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal le compte administratif 2018 qui fait apparaître les données suivantes :

Recettes de fonctionnement : 368 593.67 €

Dépenses de fonctionnement : 291 225.87 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice de 77 367.80 €.

Recettes d'investissement : 45 112.38 €

Dépenses d'investissement : 53 729.96 €

Déficit d'investissement de l'exercice de - 8617.58 €.

Résultat total de clôture 2018 avec les excédents reportés de 44 190.93 €.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Christian LAFON, 1^{er} adjoint, approuve ce compte administratif à l'unanimité.

10. Affectation des résultats du Compte Administratif 2018

Délibération 2019-18

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget de la commune fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

⇒ Résultat cumulé au 31 Décembre 2017 : - 24 559.29

⇒ Résultat de l'exercice 2018 : + 15 941.71

Résultat comptable cumulé au 31/12/2018: - 8 617.58

Déficit de financement au 31.12.18 - 8 617.58 €

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2019 à la ligne 001 Dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

⇒ Rappel du résultat cumulé au 31/12/17 : + 58 763.73

⇒ Part affectée au besoin de financement 2018 : - 24 559.29

⇒ Résultat de l'exercice 2018 : + 18 604.07

Résultat comptable cumulé au 31/12/18 : + 52 808.51

Le résultat à affecter est positif et supérieur au besoin de financement : + 52 808.51 €

Sur proposition du Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

⇒ Couverture du besoin de financement pour budget 2019 : **compte 1068 : + 8 617.58 €**

⇒ Report du résultat de fonctionnement recettes pour budget 2019 : **compte 002 : + 44 190.93 €**

11. Vote du budget primitif 2019

M. le Maire expose aux conseillers la proposition de budget primitif 2019. Il s'équilibre à 345 853 € en recettes et dépenses de fonctionnement, et à 254 035.39 € en recettes et dépenses d'investissement. Le conseil municipal, sous la présidence de Michel TREBOSC, Maire, approuve ce budget à l'unanimité.
Voir tableaux page ci-après.

12. Vote des subventions aux associations

Délibération 2019-19

Lors du vote du budget communal de ce jour, le Conseil Municipal a souhaité allouer une subvention à chaque association de la commune pour l'année 2019.

Après délibération, il a décidé d'attribuer une aide de 115€ à chaque association pour une somme totale de 1 495 €.

☞ Coopérative scolaire :	115 €
☞ Club de l'amitié :	115 €
☞ Association des Parents d'Elèves :	115 €
☞ Société de chasse :	115 €
☞ Entente foot Carlus-Rouffiac :	115 €
☞ Comité d'animation :	115 €
☞ Aides familiales - ADMR :	115 €
☞ Valentino :	115 €
☞ Gymnastique volontaire :	115 €
☞ Association Temps Libre :	115 €
☞ Méli Mélo Déco :	115 €
☞ Association Rouffiac Théâtre :	115 €
☞ Sauvegarde du patrimoine :	115 €

13. Adhésion CAUE 2019

Délibération 2019-20

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSIDÉRANT que la commune de ROUFFIAC souhaite renforcer son partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) du Tarn, organisme doté d'une mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

☞ autorise Monsieur le Maire à :

- signer le bulletin d'adhésion au C.A.U.E. du Tarn,

- verser au C.A.U.E. la cotisation annuelle, qui s'élève pour l'année 2019 à 128.40 €,

☞ précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6281 (concours divers – cotisations, etc.) du budget.

14. Réfection plafond salle des fêtes et éclairage – demande de subvention au département

Délibération 2019-21

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'incident qui s'est produit le 6 mars 2019 (chute d'une partie du plafond de la salle des fêtes) il est nécessaire de refaire urgemment le plafond de la salle par mesure de sécurité. Cette salle est très occupée toute l'année par les associations de la commune qui l'utilisent pour certaines toutes les semaines et par des résidents de Rouffiac qui la louent pour des fêtes de famille. A ce jour, et suite à ce sinistre une partie de la salle est condamnée pour assurer une bonne sécurité des personnes qui la fréquentent.

Cette réfection permettra d'améliorer l'isolation de la salle et de remplacer les vieux éclairages par des luminaires à Led beaucoup plus économiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la proposition dont le montant s'élève à : **7 796.40€ HT** ;
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	Moyen de financement		
	H.T	TTC	
Faux-plafond fournitures et pose	20 828.01	24 993.61	Conseil départemental : 30% du HT : 7 796.40 Fonds propres : 23 389.21
Remplacement de tout l'éclairage	5 160.00	6 192.00	
Totaux	25 988.01	31 185.61	Total moyen de financement : 31 185.61

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de **30 % du HT soit 7 796.40 €** ;
- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

15. Réfection plafond salle des fêtes et éclairage – demande de subvention à l'état

Délibération 2019-22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'incident qui s'est produit le 6 mars 2019 (chute d'une partie du plafond de la salle des fêtes) il est nécessaire de refaire urgemment le plafond de la salle par mesure de sécurité. Cette salle est très occupée toute l'année par les associations de la commune qui l'utilisent pour certaines toutes les semaines et par des résidents de Rouffiac qui la louent pour des fêtes de famille. A ce jour, et suite à ce sinistre une partie de la salle est condamnée pour assurer une bonne sécurité des personnes qui la fréquentent.

Cette réfection permettra d'améliorer l'isolation de la salle et de remplacer les vieux éclairages par des luminaires à Led beaucoup plus économiques.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la proposition dont le montant s'élève à : **7 796.40€ HT** ;
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	Moyen de financement		
	H.T	TTC	
Faux-plafond fournitures et pose	20 828.01	24 993.61	Etat - DETR : 30% du HT : 7 796.40 Fonds propres : 23 389.21
Remplacement de tout l'éclairage	5 160.00	6 192.00	
Totaux	25 988.01	31 185.61	Total moyen de financement : 31 185.61

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR de **30 % du HT soit 7 796.40 €** ;
- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

16. Création poste ATSEM principal 1^o classe

Délibération 2019-23

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire indique qu'un d'agent spécialisé principal des écoles maternelles (ATSEM principal) de 2^{ème} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'agent spécialisé principal (ATSEM principal) 1^o classe des écoles maternelles.

La délibération du Conseil Municipal du 01/12/2008 fixe le taux de promotion d'agents promouvables à 100%, l'agent peut donc être promu.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 26 mars 2019.

Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** des membres présents

- de créer un poste d'agent spécialisé principal (ATSEM principal) 1^o classe des écoles maternelles avec effet au 01/07/2019.
- de modifier le tableau des emplois.

17. Questions diverses

➤ Route du stade : pour réduire la vitesse sur cette route, une chicane a été installée en arrivant du stade et un rond-point à la gauzide. Si le rond-point oblige les véhicules à ralentir dans un premier temps, il s'avère qu'ils augmentent leur vitesse par la suite ; d'où la nécessité de créer des aménagements pour éviter ce risque. La mise en place de « gendarmes couchés » ou de « coussins berlinois » pourrait répondre à cette problématique. La chicane devra également être modifiée pour faire mieux ralentir les véhicules. Les services de la C2A ont transmis des propositions qui méritent d'être améliorées. Un rendez-vous sera acté rapidement pour affiner la proposition.

➤ Journée citoyenne : une réunion de préparation aura lieu le 30 avril à 18h avec les conseillers.

Fin de séance : 23h45

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Charges générales	71 305.21	Produits des services	34 249.43
Charges de personnel	121 846.65	Impôts et taxes	156 976.24
Atténuation de produits	63 332.49	Dotations, participations	96 593.27
Charges de gestion courante	32 426.26	Atténuation charges	4 328.46
Charges financières	2 315.26	Autres produits de gestion courante	8 414.96
Charges exceptionnelles	-	Produits financiers et exceptionnels	9 267.58
Opérations d'ordre		Excédent de fonctionnement reporté 2017	34 204.44
Total	291 225.87	Total	344 034.38
		Excédent de fonctionnement	52 808.51
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Déficit d'investissement reporté	24 559.29	Virement du fonctionnement	33 067.14
Capital emprunt	10 360.56	F.C.T.V.A	8 908.32
Travaux à l'école	11 065.30	Taxe aménagement	6 621.22
Téléphones	602.29	couverture en besoin de financement	24 559.29
Equipements divers	3 768.00	Participation voies et réseaux	669.35
Fontaine	771.48	Subvention départ école	979.68
Raccordement EDF SDF club house	2 603.04	Fontaine	771.48
		Raccordement EDF SDF club house	2 603.04
Total	53 729.96	Total	78 179.52
Déficit d'investissement	8 617.58		

Résultat de clôture 2018 : 44 190.93

BUDGET 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Charges générales	87 500.00	Produits des services	34 403.07
Charges de personnel	118 770.00	Impôts et taxes	168 141.00
Attenuation de produits	56 832.00	Dotations, participations	81 108.00
Charges de gestion courante	33 105.00	Atténuation de charges et travaux en régie	10 480.00
Charges financières et exceptionnelles	3 033.62	Autres produits de gestion courante	7 000.00
Virement à la section d'investissement	46 612.38	Produits financiers et exceptionnels	530.00
Dépenses imprévues	-	Excédent de fonctionnement reporté 2017	44 190.93
Total	345 853.00	Total	345 853.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Déficit d'investissement reporté	8 617.58	Virement du fonctionnement	46 612.38
Capital emprunt	17 055.00	Couverture en besoin de financement	8 617.58
Capital transfert budget photovoltaïque	1 380.95	F.C.T.V.A	6 000.00
Travaux en régie	10 000.00	Taxe aménagement	16 291.00
Assainissement	4 000.00	Transfert somme budget photovoltaïque	16 135.43
Travaux à l'école	1 561.02	SDF subv Département	2 410.00
Salles fêtes -préau bois salle de réunion	41 700.00	Travaux à l'école subv état	10 790.00
Salle des fêtes - terrasse	54 600.00	Travaux à l'école subv Département	2 045.00
Salle des fêtes - plafond	32 000.00	Travaux à l'école subv réserve parlementaire	6 474.00
Salle des fêtes -réfection parking	19 800.00	SDF préau bois salle de sréunion subv état	8 600.00
Travaux divers	1 000.00	SDF préau bois salle de réunion subv Département	10 413.00
Equipements divers	3 507.46	SDF terrasse subv état	11 359.00
Eole numérique	5 103.00	SDF terrasse de réunion subv Département	11 358.00
Garde-corps placettes	18 465.00	SDF plafond subv Département	6 000.00
Columbarium	5 120.00	SDF réfection parking subv Département	4 946.00
Eclairage stade projecteurs	6 010.00	Ecole numérique subv Etat	2 126.00
Création réseau pluvial partiel	3 000.00	Garde-corps placettes subv Département	5 539.00
Achat matériel -tondeuse-nettoyeur HP- etc	10 000.00	Garde-corps placettes subv Etat	5 539.00
Dépenses imprévues	11 115.38	Columbarium subv Département	1 280.00
		Eclairage stade projecteurs subv Département	1 500.00
		Emprunt	70 000.00
Total	254 035.39	Total	254 035.39